

Parc des Expositions - Travaux de sécurité - Subvention à l'Association

M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, Rapporteur : La Commission de Sécurité a demandé à la Direction du Parc des Expositions d'effectuer un certain nombre de travaux de sécurité.

Les premiers travaux indispensables à la bonne tenue de la Foire Comtoise ont été chiffrés à 600 000 F.

Le bureau de l'Association du Parc des Expositions et des Congrès qui s'est réuni le vendredi 5 avril 1996 a proposé que cette charge soit répartie entre les différents partenaires membres de cette structure.

La part incombant à la Ville de Besançon s'élève à 186 000 F.

Le Conseil Municipal est appelé à en décider et en cas d'accord, à inscrire cette somme au chapitre 92.98/65728.30200 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit d'égal montant du chapitre des dépenses imprévues 940 et à verser la subvention correspondante à l'Association du Parc des Expositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, en décide ainsi (M. Robert SCHWINT, Président de l'Association, n'a pas pris part au vote).

Visa préfectoral du 30 avril 1996.